

emballages

Emballages recyclables : bouteilles et flacons en plastique, cartons, emballages métal, papiers, briques alimentaires.

Secteur A	mercredi
Secteur B	jeudi
Collectifs	mercredi

Pas de sacs !
Jetez vos emballages en vrac dans les bacs jaunes.

Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1^{er} mai.

ordures ménagères

Déchets non recyclables : jetés dans un sac poubelle, puis déposés dans les bacs verts.

Secteur A	mardi
Secteur B	mercredi
Secteur C	vendredi
Collectifs	mardi et vendredi

Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1^{er} mai.

Les bacs roulants et les encombrants doivent être présentés en bordure de trottoir le soir précédent le jour de collecte, après 19 heures. En l'absence de trottoir, ils seront placés en limite de propriété, à un emplacement ne gênant pas la circulation routière, ni celle des piétons.

déchets végétaux

tous les LUNDIS du lundi 30 mars au lundi 7 décembre inclus

Distribution de sacs de déchets végétaux aux Ateliers Municipaux 17 avenue du Maréchal Joffre (en face de la déchèterie municipale) :

- Sam 28/03 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeu 23/04 de 17h à 19h30
- Jeu 14/05 de 17h à 19h30
- Dim 17/05 de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Mairie lors de la « Faites de Plantes »
- Jeu 25/06 de 17h à 19h30
- Jeu 10/09 de 17h à 19h30

Limité à 40 sacs par foyer et par an

encombrants

le 3 ^{ème} MERCREDI du mois	15 janvier 19 février 18 mars	15 avril 20 mai 17 juin	16 septembre 21 octobre 18 novembre
--------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------------------

Attention !
Pas de collecte en juillet, août et décembre

Consultez la liste des déchets acceptés / refusés avant de sortir vos encombrants.

textiles

Bornes pour vêtements, chaussures, sacs en cuir, ceintures, draps, linge de maison.

Emplacement des bornes consultable sur le site internet de la commune

verre

Bornes pour emballages en verre : bouteilles, bocaux et pots

Emplacement des bornes consultable sur le site internet de la commune

déchets toxiques

L'ECOBUS stationnera sur le parking en face de la déchèterie, de 9h à 13h, les samedis suivants :

le 3 ^{ème} SAMEDI du mois (*)	18 janvier 15 février 21 mars 18 avril	16 mai 20 juin 18 juillet 22 août	19 septembre 17 octobre 21 novembre 19 décembre
----------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------------------------

* = au mois d'août, la collecte aura lieu le 4^{ème} samedi du mois.

Vos consignes de tri

emballages

Bouteilles et flacons en plastique, Cartons et briques, Papiers, Emballages métalliques

Retirez les films plastiques

verre

Bouteilles, bocaux et pots en verre

ordures ménagères

barquettes plastique, sachets plastique, pots, polystyrène et autres emballages

Jetez avec les ordures ménagères

verre

- ✓ Bouteilles, bocaux et pots en verre
- ✗ Pas de vaisselle
- ✗ Pas d'objets en verre (ex : vase)

ordures ménagères

- Ordures ménagères
- Emballages non recyclables
- Autres déchets non recyclables

déchets végétaux

- Tonte de pelouse et taille de haies
- Fleurs coupées et feuilles mortes
- Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)

COMPOSTEURS
modèle 400 L : 10 €
modèle 600 L : 15 €

déchets toxiques

- Pots de peinture
- Solvants, produits d'entretien (javel...)
- Huiles alimentaires usagées
- Huiles de vidange
- Batteries
- Herbicides et insecticides
- Radiographies
- Bombes aérosols avec symbole produits dangereux
- Piles et néons

Accès à la déchèterie

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS
LIMITÉ à 2 m³ maximum par jour et 24 m³ par an sur présentation d'une pièce d'identité et d'un badge d'accès

Avenue du Maréchal Joffre - Le Mesnil St Denis
Lundi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermé les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Conditions d'accès pour les professionnels et associations : contacter le SIEED.



✓ Déchets acceptés :	✗ Déchets refusés :
<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants, tout venant, verre • Gravats, terre et matériaux de démolition ou de bricolage • Équipements sanitaires (lavabo, WC...) • Bois, déchets verts (sans sacs, en vrac) • Mobilier, ferraille et métaux non ferreux, cartons et papier, textiles, jouets, livres • Déchets électriques et électroniques (DEEE), électroménagers, piles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives • Déchets issus des activités professionnelles artisanales ou commerciales • Produits explosifs ou radioactifs • Cadavres d'animaux • Matières en état de décomposition ou de combustion lente • Déchets de soins médicaux • Déchets toxiques • Cartouches d'encre • Extincteurs, lampes, pneus, vitres de plus de 2m de hauteur, batteries, bouteilles de gaz

demande de badge sur www.sieed.fr

encombrants

✓ Sont acceptés :	✗ Sont refusés :
<ul style="list-style-type: none"> • Sommier, matelas, ferraille, petits meubles, vélo, palettes, cartons... 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de travaux : gravats, ciment... • Appareils électriques et électroniques (DEEE) et électroménagers : four, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, téléphone, jouet à pile, matériel de bricolage, écran (TV, ordinateur) • Lampes à décharge d'éclairage : tube fluorescent, néon, ampoule à économie d'énergie - avec symbole • Déchets toxiques (liste ci-contre), pneus, extincteurs, batteries, bouteilles de gaz • Équipements sanitaires (lavabo, WC ...)

emballages

Secteur A 
Secteur B 
Établissements scolaires 

verre

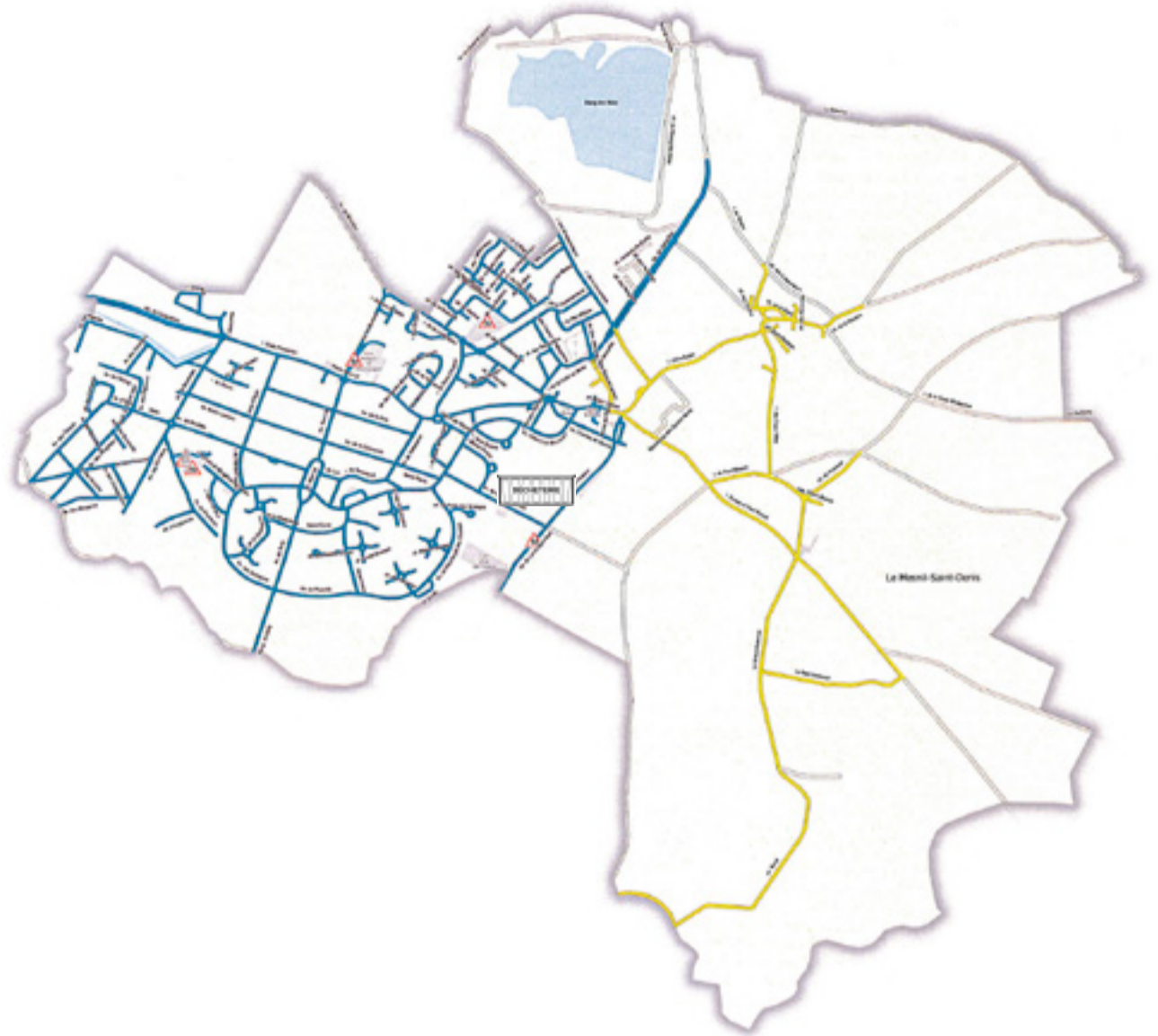
textiles

Borne de tri Verre  Borne de tri Textiles 


Dans le cadre du renouvellement des bornes de collecte de verre, certains sites seront modifiés début 2020. Par conséquent, merci de consulter le site de la commune pour connaître l'emplacement des bornes de collecte.

déchèterie

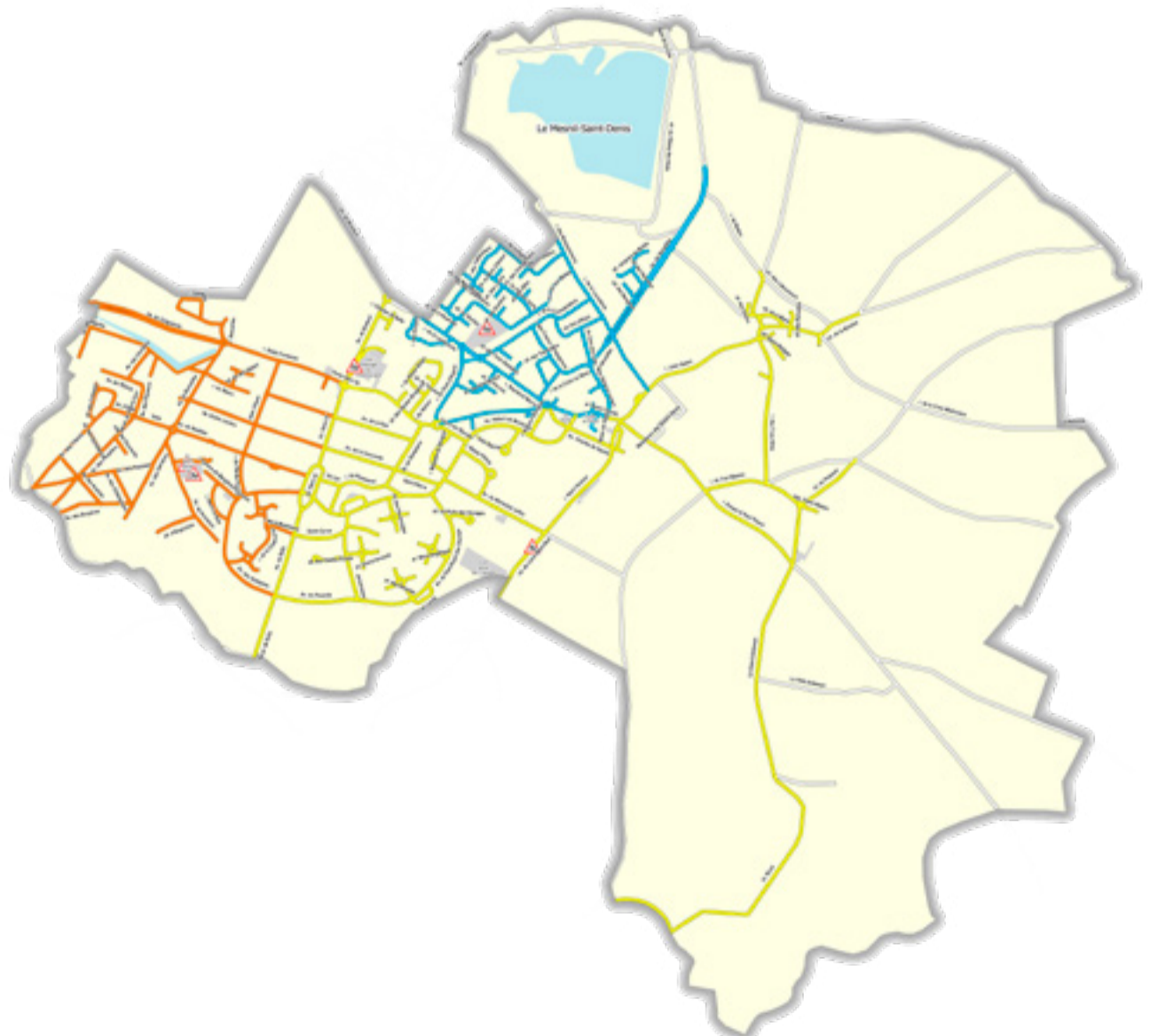
Déchèterie 



ordures ménagères

Secteur A 
Secteur B 
Secteur C 

Établissements scolaires 



Retrouvez le plan des secteurs sur le site de la commune : www.lemesnilsaintdenis.fr

